



Mutation de l'étranger vers la France

Par **Chistou**, le **29/01/2014 à 16:30**

Bonjour,

Je ne suis pas du tout dans des démarches de régularisation etc.. mais j'aimerais vraiment m'informer sur ce qui m'attend sûrement...

Mon copain est Indien, nous nous sommes rencontrés durant nos études à l'étranger. à la fin de nos études il n'a pas réussi à faire passer son visa d'étudiant à un visa de travailleur et a dû rentrer en Inde.

Nous sommes amoureux et déterminés à passer notre vie ensemble, et continuons notre relation malgré la distance dans l'espoir de trouver une solution.

Il a trouvé un travail dans une agence de communication visuelle (nous sommes tous deux graphistes) qui vient de se construire entre l'Inde et Paris, en fait il s'agit de plus qu'un travail : il sera parti intégrante de la mise en place de cette nouvelle agence. Pour le moment l'agence débute à peine et a bien ouvert une antenne à Paris. Lui me dit que grâce à cela il pourra facilement venir travailler en France... Pourtant j'ai des doutes, je ne sais pas exactement comment se passent les papiers pour un étranger muté vers la France? donc ma première question est de savoir si c'est possible?

Il me semble qu'il est très difficile pour des entreprises d'employer des étrangers donc j'ai du mal à imaginer comment ça pourra se passer, surtout pour un graphiste, profession pas franchement estimée en France...

J'aimerais vraiment savoir quels sont les critères? pour pouvoir prévoir : si par exemple il doit absolument maîtriser le français ou pas? aussi si jamais le fait qu'il soit en couple avec une française rentre en compte? et si oui comment le prouver? et si en réalité notre plus grande chance ne sera pas plutôt de se marier?

Je sais que je m'engage dans une très très très longue casse tête et je me demande si je ne devrais pas déjà commencer à "documenter" notre relation afin d'espérer être réuni dans le même pays.

Merci d'avance pour vos conseils!

Par **aguesseau**, le **29/01/2014 à 17:35**

bjr,rnil est clair que le mariage serait la solution la plus efficace et à un degré moindre le pacs.rnsi son entreprise doit ouvrir une agence en france, elle doit connaître les démarches administratives nécessaire pour y muter son personnel.rnvotre ami peut se renseigner dans un consulat de france.rncdt

Par **Chistou**, le **29/01/2014** à **19:08**

dans ce cas quel est la différence entre se pacser et se marier par rapport a l'obtention de papiers pour habiter et travailler en France?